

Arrêté ministériel portant reconnaissance de l'asbl « COURT-CIRCUIT » en tant que fédération professionnelle

A.M. 23-05-2025

M.B. 28-07-2025

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, les articles 92 à 95 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, les articles 2 et 3 ;

Vu l'appel à candidatures pour la reconnaissance en qualité de fédération professionnelle lancé le 15 octobre 2024, prolongé jusqu'au 06 janvier 2025 ;

Considérant la demande de reconnaissance en tant que fédération professionnelle introduite par l'asbl « COURT-CIRCUIT » ;

Considérant que le dossier est recevable en ce qu'il comprend les pièces visées à l'article 2§2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 susmentionné ;

Considérant que l'asbl « COURT-CIRCUIT » a pour but d'organiser, de promouvoir et d'aider toutes initiatives et toutes les activités se rapportant directement ou indirectement au développement de l'émergence artistique, en particulier dans le secteur des musiques actuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant que les conditions de reconnaissance telles que définies à l'article 92 §1^{er} du décret du 28 mars 2019 susmentionné sont remplies ;

Considérant qu'il convient dès lors de reconnaître l'asbl « COURT-CIRCUIT » en tant que fédération professionnelle au sens du décret du 28 mars 2019 ;

Arrête :

Article 1^{er}. L'asbl « COURT-CIRCUIT », enregistrée sous le numéro d'entreprise 449.970.231, est reconnue en tant que fédération professionnelle pour une durée de cinq ans à dater de la signature du présent arrêté.

Article 2. L'association visée à l'article 1^{er} siège au sein de la chambre de concertation des musiques, dans la mesure où les missions de celle-ci relèvent directement et à titre principal de l'activité de représentation de l'association.

Article 3. Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Bruxelles, le 23 mai 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

Elisabeth DEGRYSE